

mise en concurrence en vue de la conclusion d'un marché de prestations de services de conseil en assurances

dossier de consultation

Procédure utilisée **Marché de Faible Montant** - inférieure à 40 000 €HT sur la durée du marché
(cf les articles L3 & R2122-8 du Code de la Commande Publique)
 Marché À Procédure Adaptée - d'un montant supérieur à 40 000 €HT
sur la durée du marché, mais inférieur aux seuils européens de la Commande Publique
(cf les articles L3, R2123-1 & R2123-4 du Code de la Commande Publique)

Date de consultation **lundi 22 février 2021**

Réponse attendue sous tente jours calendaires *(cachet du pli recommandé faisant foi)*

Acheteur ?

N° Siren ?

Adresse postale ?

Site internet ?

Les informations administratives ou techniques complémentaires dont pourrait avoir besoin le Candidat sont à demander exclusivement par courriel à l'adresse suivante

?

	page
1. Présentation de l'Acheteur	2
2. Mise en Concurrence d'Assurances envisagée	3
3. Prestations de Services de Conseil en Assurances attendues	4
4. Prix à proposer	9
5. Instances chargées des procédures de recours	9
6. Appréciation de la Candidature	10
7. Appréciation de l'Offre	11
8. Décision	12
- Annexes	13

1. Présentation de l'Acheteur

Outre les informations figurant en première page du présent dossier de consultation, il est ici précisé les informations suivantes :

Nombre de **sites** exploités ou en propriété ?
(c'est-à-dire le nombre de lieux du point de vue de l'adresse ou des références cadastrales)

Effectif Total *(en nombre de personnes et non pas en ETP)* ?
(salariés, y compris alternants ; intérimaires ; stagiaires ; personnels détachés ; travailleurs-non-salariés ; bénévoles)

Montant total des **recettes**

- de l'exercice comptable écoulé ? €
- prévue pour l'exercice comptable en cours ? €
- envisagé pour l'exercice comptable à venir ? €

Activités exercées : ?

2. Mise en Concurrence d'Assurances envisagée

L'Acheteur envisage de **mettre en concurrence les assurances**

devant prendre effet au **??/??/????**

selon l'allotissement suivant :

- Lot n° 1** **Responsabilité Personnelle des Dirigeants & Élus** (CPV 66516000-0)
- Lot n° 2** **Responsabilité Civile** (CPV 66516000-0)
- Lot n° 3** **Risques Environnementaux & Préjudice Écologique** (CPV 66516000-0)
- Lot n° 4** **Protection Juridique** (CPV 66513100-0)
- Lot n° 5** **Protection Fonctionnelle** (CPV 66516000-0)
- Lot n° 6** **Dommmages Aux Biens** (CVP 66515000-3)
- Lot n° 7** **Cyber Risques** (CVP 66515000-3)
- Lot n° 8** **Fraude** (CPV 66515411-7)
- Lot n° 9** **Dommmages Aux Biens en Cours de Transport** (CPV 66514000-6)
- Lot n° 10** **Véhicules & Engins** (CPV 66514110-0)
- Lot n° 11** **Auto-Missions** (CPV 66514110-0)
- Lot n° 12** **Garantie des Accidents Corporels** (CPV 66512100-3)
- Lot n° 13** **Voyages Professionnels** (CPV 66512100-3)
- Lot n° 14** **Prestations Statutaires** (CPV 66512000-2)

dont la durée des marchés/contrats sera de **quatre ans**.

et/ou, le cas échéant,

- Lot T** Tous Risques **Chantier** (y compris *Cyber-BiM*) & **Responsabilité Maître d'Ouvrage**
- Lot M** Tous Risques **Transport-Montage-Essai** & **Pertes d'Exploitation Anticipées**
- Lot D** **Dommmages-Ouvrage** & **Responsabilité Constructeur Non Réalisateur**
- Lot C** **Contrat Collectif de Responsabilité Décennale**
- Lot E** Tous Risques installations de **Production d'Énergie Renouvelable**

La mission du prestataire de services de conseil en assurance consistera à assister l'Acheteur dans chacune des phases techniques de cette mise en concurrence, définies au §3 ci-après.

3. Prestations de Services de Conseil en Assurances attendues

3.1. la prestation de base

Assistance à Mise en Concurrence d'Assurances

La mission de l'Attributaire consistera **aider l'Acheteur à conclure de nouveaux marchés/contrats d'assurances, en prenant des mesures complémentaires à la fourniture de données & d'informations, en**

- réalisant des travaux d'analyse & de conseil préparatoires à la conclusion de marchés/contrats d'assurance,
- fournissant des informations sur un ou plusieurs marchés/contrats d'assurance selon des critères choisis par l'Acheteur,
- établissant un classement de produits d'assurance comprenant une comparaison des prix et des produits,
- fournissant des recommandations sur des marchés/contrats d'assurance,
- aidant l'Acheteur à conclure ces marchés/contrats d'assurance par le biais de la procédure adéquate.

Pour cela, la méthodologie à employer par l'Attributaire sera la suivante :

- I. **travaux préparatoires** : à l'occasion d'une réunion dématérialisée de cadrage, l'Acheteur & l'Attributaire définiront les modalités de communication, essentiellement dématérialisée (*identification des interlocuteurs ainsi que de leurs adresses de courriels & lignes directes, adaptation de l'agendage général, dates des réunions dématérialisées ou présentielles, répartition des tâches, ouverture des accès personnalisés à l'espace collaboratif dématérialisé sécurisé, etc...*) ;

N.B. : l'Attributaire mettra à disposition de l'Acheteur un espace collaboratif dématérialisé sécurisé (*wimi, talkspirit, twake, jamespot, atolia, ou équivalent*) dont les serveurs sont hébergés dans un DataCenter implanté sur le territoire de la République Française ; les accès en seront réservés aux Équipiers de l'Attributaire & aux personnes choisies par l'Acheteur.

puis se déroulera le recueil dématérialisé de la base documentaire (*dite "preuves d'audit", que l'Acheteur déposera dans l'espace collaboratif dématérialisé sécurisé mis à sa disposition par l'Attributaire*) nécessaires à l'étude par l'Attributaire des réalités & perspectives de l'Acheteur ainsi que de ses besoins & exigences assuranciers ; après analyse, l'Attributaire formulera un état des lieux du programme d'assurances & proposera des pistes d'amélioration, contribuant ainsi à la description des risques & de la sinistralité ainsi qu'à la définition des besoins & exigences de l'Acheteur ;

- II. conformément à la faculté qui lui est octroyée par l'article 59 de la Loi 71-1130 & dans les limites fixées par celui-ci, l'Attributaire composera le clausier d'un **dossier de consultation des entreprises** (*autrefois appelé "cahier des charges" et portant tant sur le Règlement de la Consultation que sur les Cahiers des Clauses Techniques Particulières ; N.B. : il n'existe pas de CCAG applicable aux marchés/contrats d'assurance, il ne pourra donc pas être rédigé de CCAP ; de ce fait, les dispositions correspondantes seront intégrées, comme il est d'usage, dans les CCTP*), permettant de présenter uniformément (*c'est-à-dire de manière à ce que chacun des Candidats dispose exactement de la même base de travail*) le contexte & le périmètre de la consultation, l'objet de l'assurance ainsi que les besoins & exigences, pour que chacun des Candidats puisse formuler une offre comparable ;
 - la **consultation** des Distributeurs d'assurance (*Entreprise d'assurance sans intermédiaire, Entreprise d'assurance intermédiée par un Mandataire ou un Agent Général ou un Courtier d'assurance*) sera alors réalisée par l'Acheteur par le biais de son Profil d'Acheteur ;
- III. l'Attributaire assistera l'Acheteur dans la formulation des **réponses assurancielles** à apporter aux éventuelles questions formulées par les Candidats ;

- À la suite de l'ouverture (*dématérialisée*) & de la vérification du décryptage des **plis**, l'Acheteur déposera les **Candidatures** & les **Offres** dans l'espace collaboratif dématérialisé sécurisé mis à sa disposition par l'Attributaire ;
- IV. l'Attributaire assistera l'Acheteur dans l'**appréciation assurancielle des Candidatures** (*les Entreprises & intermédiaires d'assurance sont en effet des professions réglementées, dont l'exercice est strictement encadré par du Code des Assurances... cet encadrement s'impose évidemment aussi dans cette mise en concurrence par sa prise en compte & l'exigence de justifications idoines exprimée au Règlement de la Consultation*), puis il recommandera, le cas échéant, la demande de documents complémentaires à formuler auprès des Candidats dont le dossier ne serait pas complet ou insuffisamment explicite ; le cas échéant, l'Attributaire pourra recommander à l'Acheteur de déclarer une Candidature comme irrégulière et de la rejeter (*auquel cas l'offre correspondante ne sera pas lue*) ;
- V. l'Attributaire procédera ensuite à l'**analyse comparative des Offres**, et pourra, le cas échéant, recommander la demande de documents complémentaires à formuler auprès des Candidats dont le dossier ne serait pas complet ou insuffisamment explicite ; puis il procédera à l'appréciation des offres (*à l'aune des critères objectifs définis au Règlement de la Consultation*) & à la détection des éventuelles offres anormalement basses (*il recommandera alors à l'Acheteur de demander des explications au Candidat concerné*), puis au classement des offres ; il rédigera des informations, conseils & recommandations, de manière à ce que l'Acheteur puisse procéder à son choix, lot par lot, en toute connaissance de cause
- VI. L'Attributaire assistera l'Acheteur dans la formulation des avis aux Candidats dont les solutions sont **non retenues** & à la notification aux **attributaires** ;
- VII. Enfin, l'Attributaire assistera l'Acheteur dans la **mise en place** des nouveaux marchés/contrats d'assurance, y compris dans le contrôle de conformité des pièces édités & des premières factures émises.

3.2. la première prestation complémentaire

Contribution à la gestion, l'évolution & l'exécution des Marchés/Contrats d'assurances au long de leur durée

L'Attributaire mettra à disposition de l'Acheteur, autant que de besoin, au long de l'année, pendant la durée des marchés/contrats d'assurances mis en place à l'issue de la mise en concurrence objet de la prestation de base, un Consultant qui contribuera à l'optimisation de la gestion & du budget du programme d'assurances ainsi constitué.

Différents événements font "vivre" les marchés/contrats d'assurances au long de l'année

- a. l'**attestation** à fournir à un Bailleur (*lors de la signature du bail puis à chacune de ses échéances*) ou à un organisme de financement (*à l'occasion de la signature d'un contrat de crédit-bail, crédit-ballon, cession-bail, location-vente, location longue durée, de simple crédit ou de location pure, puis à chacune de ses échéances*) ou à un Client ou un partenaire lors de la négociation puis de la signature d'un nouveau marché, correspond-elle à ses exigences ?
- b. la **facture** reçue à chaque échéance est-elle conforme au prix prévu au contrat ?
inclut-elle une majoration supérieure au mouvement de l'indice ?
tient-elle compte des modifications déclarées ?
- c. à l'occasion d'un litige ou d'un sinistre, **quel contrat** peut intervenir ?
de quelle manière ?
comment formuler la déclaration à l'Assureur ?

N.B. : compte tenu de la technicité & du temps à mobiliser, l'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures d'urgence adéquates & dans l'**instruction de sinistre** puis dans les négociations avec l'Assureur relèvent d'une mission spécifique distincte, non incluse ici (*cf la troisième prestation complémentaire*).

d. l'analyse assurancielle de risques relevant de ces contrats

En quoi la matérialité des établissements de l'Acheteur & de leurs environnements ainsi que les activités qui y sont conduites & leurs conditions d'exploitation ou la destination & l'usage des produits/prestations nécessitent l'adaptation des mesures & moyens de prévention, surveillance, protection mis en œuvre ?

Quels sont les suivis & la justifications des

- contrôles & vérifications,
- formations & habilitations,
- plans d'actions & améliorations

à communiquer à l'Assureur ?

Le reporting annuel sur la statistique-sinistres fourni par l'Assureur donne-t-il à l'Acheteur un éclairage complémentaire permettant d'optimiser son plan d'amélioration continue ?

N.B. : compte tenu de la technicité spécifique & du temps à mobiliser, l'analyse assurancielle de risques relative à la **construction rénovation réhabilitation extension surélévation sousplexion** de bâtiments nécessite la conduite d'une mission distincte, non incluse ici.

e. la contribution aux changements, évolutions, améliorations des dits contrats : les investissements/désinvestissements réalisés par l'Acheteur, ou la modification de la matérialité de ses établissements & de leurs environnements ou des activités qui y sont conduites & de leurs conditions d'exploitation ou de la destination & de l'usage des produits/prestations, ou l'adaptation des mesures & moyens de prévention, surveillance, protection, permettent-ils ou nécessitent-ils de solliciter des modifications/évolutions/améliorations de marchés/contrats d'assurance ?

en quoi ?

comment ?

dans quelles mesures ?

avec quel impact-prix ?

pour quels bénéfices ?

N.B. : compte tenu de la technicité spécifique & du temps à mobiliser, la **consultation en vue de la souscription d'un nouveau contrat** ou de la **mise en concurrence** d'un contrat existant nécessite la conduite d'une mission distincte, non incluse ici.

(*cf par exemple la seconde prestation complémentaire*)

f. la vérification de la conformité des

- **déclarations d'éléments variables**

chaque année, après la clôture de l'exercice comptable de l'Acheteur, quelles sont les informations à transmettre à l'Assureur pour la mise à jour de la période écoulée ?

et pour ajuster les garanties de la période en cours ?

- **déclarations d'éléments nouveaux**

à l'occasion d'investissement/désinvestissement ou de modification de la matérialité des établissements de l'Acheteur & de leurs environnements ou des activités qui y sont conduites & de leurs conditions d'exploitation ou de la destination & de l'usage de vos produits/prestations ou de l'adaptation des mesures & moyens de prévention, surveillance, protection, quelles sont les

informations à transmettre à l'Assureur pour la mise à jour des marchés/contrats ?

- **régularisations** qui en découlent à l'émission d'un avenant modificatif d'un marché/contrat d'assurance, l'ensemble des déclarations de l'Acheteur a-t-il bien été pris en compte ? de nouvelles exigences contractuelles sont-elles formulées ? dans l'affirmative, sont-elles raisonnables ? le nouveau prix inclut-il une majoration indépendante de la variation de l'assiette de calcul ou de l'indice de référence ? est-il adéquat ?

g. la conduite d'une **veille** des aspects juridiques-&techniques-assuranciers tout au long de l'année & de la durée des marchés/contrats mis en place à la suite de la mise en concurrence objet de la prestation de base, le contexte juridico-technique des domaines de l'assurance évolue...

de nouvelles

- dispositions sont-elles susceptibles d'avoir un impact sur le programme d'assurances ?
- solutions apparaissent-elles pour traiter de risques jusqu'alors non couverts ?
- restrictions ou exigences ont-elles vu le jour ?

h. la réalisation avec l'Acheteur d'un "**point évolutions & perspectives**".

i. pour optimiser la conduite de cette mission, l'Attributaire à la disposition de l'Acheteur :

- une adresse **Courriel** de contact ;
- un **espace collaboratif dématérialisé sécurisé** (*wimi, talkspirit, twake, jamespot, atolia, ou équivalent*) dont les serveurs sont hébergés dans un DataCenter implanté sur le territoire de la République Française ; les accès en seront réservés aux Équippers de l'Attributaire & aux personnes choisies par l'Acheteur ;
- un **numéro téléphonique** d'appel, opérationnel du lundi au vendredi, du 9h à 12h & de 14h à 19h.

3.3. la seconde prestation complémentaire (éventuelle)

Assistance à mise en concurrence anticipée

En cas de résiliation anticipée d'un marché/contrat d'assurance, en cours de période, **ou** en cas d'apparition, en cours de cette même période, du besoin d'une assurance jusqu'alors non souscrite, l'Attributaire assistera l'Acheteur dans la (re-)consultation pour le lot concerné, de la même manière que lors de la prestation de base.

3.4. la troisième prestation complémentaire (éventuelle)

Assistance à instruction de sinistre

Il s'agit d'une prestation d'assistance

- à l'exécution du marché/contrat d'assurance à la suite de la survenance d'un évènement garanti,

ou

- au traitement des conséquences d'un évènement non garanti.

Elle consiste, **aux côtés** de l'Huissier ^{et/ou} l'Expert spécialisé (*dit "Expert d'Assuré"*) ^{et/ou} l'Avocat missionnés par l'Acheteur, et, le cas échéant, aux côtés de l'Agent ou Courtier d'assurance, autant que de besoin et dans la limite des compétences de l'Attributaire, en en l'assistance

- à la **compréhension** du contexte du sinistre de manière à recommander à l'Acheteur les mesures d'urgence adéquates ainsi que la formulation de la déclaration à l'Assureur susceptible d'intervenir,
- à la **constatation** des dommages & pertes ainsi que de leurs impacts sur les activités de l'Acheteur,
- à la détermination des **causes** & la vérification des **circonstances** ainsi que des **parties prenantes**,
- aux **relevés** sur site,
- à la mise en place des mesures nécessaires à la **préservation** des intérêts de l'Acheteur & à la **continuité** de ses activités,
- à l'interprétation des **déclarations** mentionnées dans le marché/contrat d'assurance, des **garanties** acquises, des périodes d'indemnisation, des limites & des franchises applicables,
- à l'établissement de l'**état de pertes** & l'identification du^(des) **bénéficiaire(s)** à qui devront être versées les indemnités (*y compris opposition, privilège, nantissement, hypothèque*),
- aux **négociations** (*le cas échéant l'Agent Général ou Courtier venant aussi aux côtés des Conseils spécialisés de l'Acheteur*), avec l'Expert de l'Assureur & l'Assureur lui-même en vue d'arrêter le montant de l'indemnisation au mieux des intérêts de l'Acheteur, de manière à ce que les conditions d'exécution du marché/contrat d'assurance soient respectées.

3.5. Consultant Référent

Pour l'exécution du marché objet du présent Document de Consultation, l'Attributaire désignera un Consultant Référent qui sera l'interlocuteur privilégié des Équipiers de l'Acheteur.

3.6. Paiement des Honoraires

L'Acheteur procédera au paiement des factures d'honoraires de l'Attributaire qu'il recevra (*par courrier postal ou dématérialisé, le cas échéant via la plateforme ChorusPro*), aux termes suivants

- **pour la prestation de base** (*cf § 3.1*) :
 - **30%** (*trente pourcent*) à la notification du marché ;
 - **40%** (*quarante pourcent*) à la publication du Dossier de Consultation des Entreprises ;
 - **30%** (*trente pourcent*) à la réception du rapport de conformité des pièces contractuelles ainsi que de la première facture émise par chacun des Assureurs.
- **pour la première prestation complémentaire** (*cf § 3.2*)
par fractionnement annuel
100% en début de période annuelle (*c'est-à-dire en terme dit "à échoir"*)
- **pour la seconde prestation complémentaire** (*cf § 3.3*)
 - **30%** (*trente pourcent*) à la notification du marché ;
 - **40%** (*quarante pourcent*) à la publication du Dossier de Consultation des Entreprises ;
 - **30%** (*trente pourcent*) à la réception du rapport de conformité des pièces contractuelles ainsi que de la première facture émise par chacun des Assureurs.
- **pour la troisième prestation complémentaire** (*cf § 3.4*)
 - **2 000 €** à la déclaration du sinistre ;
 - **le solde** à la date de clôture de la procédure de traitement du sinistre.

4. Prix à proposer

La présentation du prix qui sera proposé par les Candidats doit se décomposer comme suit :

- Prix de la **prestation de base** (cf § 3.1), ventilé comme suit :
 - I. Travaux préparatoires
 - II. Contribution au Dossier de Consultation des Entreprises
 - III. Assistance à la formulation des réponses à apporter aux questions des Candidats
 - IV. Assistance à l'analyse des Candidatures
 - V. Assistance à l'analyse des Offres
 - VI. Assistance à Avis & Notifications
 - VII. Assistance à mise en place des nouveaux Marchés/Contrats d'assurances
- Prix de la **première prestation complémentaire** (cf § 3.2)
Contribution à la gestion, l'évolution & l'exécution des Marchés/Contrats d'assurances au long de leur durée
- Prix de la **seconde prestation complémentaire (éventuelle)** (cf § 3.3)
Assistance à mise en concurrence anticipée d'un Marchés/Contrats d'assurances
ATTENTION : de par sa nature (*réponse à un éventuel besoin ponctuel*), il s'agit ici d'une prestation supplémentaire éventuelle, c'est-à-dire qu'elle ne fera pas l'objet d'une attribution en même temps que l'attribution conjointe de la prestation de base & de la première prestation complémentaire : le prix ici proposé constitue un engagement tarifaire sur la durée des marchés/contrats d'assurances qui seront mis en place à la suite de la prestation de base décrite au § 3.1.
- Prix de la **troisième prestation complémentaire (éventuelle)** (cf § 3.4)
Assistance à instruction de sinistre
ATTENTION : de par sa nature (*réponse à un éventuel besoin ponctuel*), il s'agit ici d'une prestation supplémentaire éventuelle, c'est-à-dire qu'elle ne fera pas l'objet d'une attribution en même temps que l'attribution conjointe de la prestation de base & de la première prestation complémentaire : le prix ici proposé constitue un engagement tarifaire sur la durée des marchés/contrats d'assurances qui seront mis en place à la suite de la prestation de base décrite au § 3.1.

5. Instances chargées des procédures de recours

Si l'Achat est réalisé dans le cadre de la Commande Publique, les recours des Candidats ou de l'Acheteur pourront être introduits auprès du Tribunal Administratif dans le ressort duquel siège l'Acheteur.

Si l'achat est réalisé dans le cadre de la Commande Privée, les recours des Candidats ou de l'Acheteur pourront être introduits auprès du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel siège l'Acheteur.

Cependant, conformément aux dispositions légales, **le Candidat et l'Acheteur s'efforceront d'épuiser les recours gracieux, amiables, la médiation, voire la transaction, avant de saisir la juridiction administrative ou commerciale.**

Donc, au préalable et dans ces conditions, l'Acheteur conseille au Candidat de lui demander toute explication qui lui permettra de comprendre sa décision.

6. Appréciation de la Candidature

il est précisé que le marché objet du présent dossier de consultation ne concerne pas de prestation susceptible de relever de l'article R2123-8 du Code de la Commande Publique, il ne porte en effet que sur des **prestations de services de conseil en assurances** relevant du **CPV 66519310-7** ; de ce fait, les Candidats doivent impérativement justifier de la validité de leur **immatriculation au registre unique tenu par l'ORiAS dans la catégorie COA** (*en attendant la création par les Pouvoirs Publics d'une 6^{ème} Catégorie d'iAS : "CRA"*)

N.B. : en cas de Groupement de Candidature, chacun des membres dudit groupement doit justifier de sa propre immatriculation au registre unique tenu par l'ORiAS dans la catégorie COA.

Toute Candidature qui ne serait pas étayée par une(des) telle(s) attestation(s) ORiAS valide(s) sera considérée comme irrégulière et sera rejetée.

Son offre ne sera donc pas lue.

Le Candidat (*ou chacun des Membres du groupement de Candidature*) doit attester

- ne détenir aucune **participation** dans des droits de vote ou du capital d'Entreprise d'Assurance, Mandataire d'assurance, Agent Général d'assurance, Courtier d'assurances, Mandataire d'intermédiaire d'assurance, ou indicateur d'assurance ;
- qu'aucune participation dans des droits de vote ou du capital de son entreprise n'est **détenue** par une entreprise de nature citée ci-avant ;
- n'avoir perçu aucune **commission** ou **gratification** de la part d'une entreprise de nature citée ci-avant, au cours des cinq derniers exercices comptables clos & de celui qui est en cours et ne prévoit pas d'en recevoir au cours des cinq prochaines années ;
- ne pas être titulaire d'un **Traité de Nomination** qui aurait été délivré par une Entreprise d'assurance ;
- ne pas bénéficier d'une **Convention de Distribution** (*ou de Courtage d'assurance*) qui aurait été conclue avec une Entreprise d'assurance ;
- ne pas être titulaire d'un **Mandat** qui aurait été délivré par une Entreprise d'assurance ou par un Agent Général ou Courtier d'assurance ou un Mandataire d'assurance,
- ne pas avoir conclu de **Contrat de Co-Courtage** avec un Courtier d'assurance,
- ne pas avoir conclu de **Convention d'indication** avec une Entreprise d'assurance ou un Mandataire d'assurance ou Agent Général d'assurance ou Courtier d'assurance ou Mandataire d'intermédiaire d'assurance.

Toute Candidature qui ne serait pas étayée par une(des) telle(s) attestation(s) de positionnement (*selon modèle en annexe*) **sera considérée comme irrégulière et sera rejetée.**

Son offre ne sera donc pas lue.

Une note sera attribuée à la Candidature et pondérée à hauteur de **30%**

- Le Candidat (*ou chacun des Membres du groupement de Candidature*) justifie d'une **Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle** dont le montant est **supérieur à 1 500 000 € par sinistre & 2 000 000 € par année**
- Le Candidat (*ou chacun des Membres du groupement de Candidature*) justifie du **Label CNSCRA** attestant de son respect des **Règles Professionnelles des Services de Conseil en Assurances**
- Au moins un des Consultants participant à la mission conduite par le Candidat est **certifié ISO 22301 Lead implémenter** (*Management de la Continuité d'Activité*)
- Au moins un des Consultants participant à la mission conduite par le Candidat est **certifié ISO 27032 Lead Cybersecurity Manager** (*Lignes Directrices pour la Cybersécurité*)

Oui	Non
30	0
30	0
20	0
20	0

7. Appréciation de l'Offre

L'appréciation de l'offre se fait pour l'ensemble des prestations objets du présent Document de Consultation ; un seul candidat sera retenu pour la globalité desdites prestations. L'Acheteur n'autorise pas les variantes.

Trois notes seront attribuées à l'**Offre** et respectivement pondérée à hauteur de 30% pour la première, 30% pour la seconde & 10% pour la troisième

Première note de l'Offre (technique)

(pondérée à hauteur de **30%**)

- Le Candidat (ou le Groupement de Candidature) met à disposition de l'Acheteur pour la durée de la mission un **espace collaboratif dématérialisé sécurisé** (*wimi, talkspirit, twake, jamespot, atolia, ou équivalent*) dont les serveurs sont hébergés dans un DataCenter implanté sur le territoire de la République Française
- Le Candidat (ou le Groupement de Candidature) propose, sur au moins un point, des **prestations en retrait** par rapport à ce qui est demandé au présent dossier de consultation
- Le Candidat (ou le Groupement de Candidature) propose, sur au moins un point, des **prestations plus étendues** que celles demandées aux § 3.1 & 3.2 du présent dossier de consultation
- Le Candidat (ou le Groupement de Candidature) fournissent une attestation d'engagement sur l'**agendage** prévu au présent dossier de consultation

	Oui	Non
	20	0
	0	50
	20	0
	10	0

Deuxième note de l'Offre (prix de base)

(pondérée à hauteur de **30%**)

Le **prix** proposé par le Candidat (ou le Groupement de Candidature) pour la **prestation de base** est apprécié à l'aide du calcul suivant

prix de l'offre la moins-disante divisée par le prix de l'offre analysée, le résultat de cette opération étant multiplié par cent, puis pondéré par le coefficient sus-cité.

Troisième note de l'Offre (prix complémentaire)

(pondérée à hauteur de **10%**)

Le **prix** proposé par le Candidat (ou le Groupement de Candidature) pour la **première prestation complémentaire** est apprécié à l'aide du calcul suivant

prix de l'offre la moins-disante divisée par le prix de l'offre analysée, le résultat de cette opération étant multiplié par cent, puis pondéré par le coefficient sus-cité.

► Modalité de détection d'une **offre anormalement basse**

- les prix proposés seront additionnés pour en extraire une **moyenne d'ensemble** ;
- la moyenne des prix sera ensuite recalculée sans prendre en compte les prix supérieurs de **20%**-(*vingt pour cent*)-&-plus à la première moyenne calculée ;
- il sera ensuite retenu une limite de **10%** (*dix pour cent*) par rapport à cette dernière moyenne pour qualifier une offre d' "**anormalement basse**".

Afin de respecter le principe "contradictoire", il sera demandé au Candidat concerné de justifier le prix ainsi identifié. Le contenu de sa réponse ou l'absence de réponse du Candidat permettra, le cas échéant, à l'Acheteur d'exclure l'offre anormalement basse.

Commentaire à propos du prix : l'Acheteur est tout à fait conscient des obligations professionnelles, organisationnelles & conventionnelles pesant sur la profession réglementée du Candidat. À ce titre il prend pour référence normale du coût des prestations attendues un prix global journalier de 800 à 1 200 € HT (*en fonction de la technicité des différentes phases de la mission*), c'est à dire un prix horaire de l'ordre de 100 à 150 €HT. En dessous de ces montants il sera considéré que le Candidat ne souhaite manifestement pas mobiliser **les ressources humaines & techniques ainsi que le temps nécessaires** à une conduite raisonnable de la mission. Son offre sera donc considérée comme inappropriée & rejetée.

8. Décision

(formulaire qui sera utilisé pour l'avis/notification)

le Candidat ou Mandataire du Groupement de Candidature

- La **Candidature** est régulière irrégulière, donc rejetée (et l'offre non lue)
- L'**Offre est anormalement basse** non, l'Offre est donc traitée
 oui, et le Candidat
 n'a pas répondu à la demande d'explication
l'Offre est donc rejetée
 a apporté une réponse insatisfaisante
l'Offre est donc rejetée
 a apporté une réponse satisfaisante
l'Offre est donc traitée

Le **temps ainsi que les ressources humaines & techniques nécessaires** à une bonne conduite de la mission sont-ils raisonnables ? Pour le savoir le prix proposé par le Candidat est divisé le prix-horaire de référence, ce qui permet de définir le nombre d'heures que le Candidat envisage manifestement de consacrer à la mission (avec des ressources humaines & techniques idoines)

Prix de la prestation de base _____ €HT / $\frac{(100 + 150)}{2}$ = _____ heures

ce nombre d'heures est considérée par l'Acheteur comme raisonnable non oui

Prix de la première prestation complémentaire _____ €HT / $\frac{(100 + 150)}{2}$ = _____ heures

ce nombre d'heures est considérée par l'Acheteur comme raisonnable non oui

si la réponse est "non" à au moins une de ces deux questions, l'Offre est considérée comme **inappropriée** et elle est rejetée.

La notation ici attribuée à

- la **Candidature**
la **technique** de l'Offre
le **prix de base** de l'Offre
Le **prix complémentaire** de l'Offre

est	pondération	soit
	30%	
	30%	
	30%	
	10%	
TOTAL		

La meilleure notation attribuée par ailleurs à

- le **Candidature**
la **technique** de l'Offre
le **prix de base** de l'Offre
Le **prix complémentaire** de l'Offre
est celle dont le Candidat est

est	pondération	soit
	30%	
	30%	
	30%	
	10%	
TOTAL		

La solution proposée par le Candidat (ou Groupement de Candidature) désigné en haut de la présente page (§8)

- est acceptée
 est rejetée

Décision prise par l'Acheteur le ____ / ____ / _____
(signature & cachet)

annexes facilitant la réponse et indispensables à son analyse

pour répondre à la présente mise en concurrence le Candidat doit **utiliser les formulaires listés ci-après et y joindre un exemplaire complet du dossier de consultation** (daté, signé & revêtu de son cachet en première page, chacune des autres pages devant être paraphées)

il est demandé d'adresser votre réponse par pli recommandé (postal ou dématérialisé*)

* : pour en savoir plus sur la "Lettre Recommandée Électronique" (LRE), télécharger le guide pratique édité par le Ministère de l'Économie & des Finances en cliquant ici : <http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/services/services-postaux/guide-lettre-recommandee-electronique-juin-2020.pdf> (exemples de prestataires habilités : AR24, Clearbus, Orea Darva, Evelop, LetReco, LA Lettre Recommandée Electronique, Neotouch Quadiant, Tessi Post LRE,...).
N.B. : les réponses formulées par simple courriel ou simple courrier postal ne seront pas prises en compte

- ▶ **identification du Candidat ou des Membres du Groupement de Candidature**
- ▶ **attestation d'immatriculation au registre unique tenu par l'ORiAS**
(ce document vous dispense de fournir votre kbis ainsi que toutes les autres pièces administratives habituelles)
- ▶ **attestation de positionnement**
(selon modèle ci-après)
- ▶ **attestation d'engagement sur l'agendage**
(selon modèle ci-après)

le cas échéant

- ▶ **attestation d'Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle dont le montant est supérieur à 1 500 000 € par sinistre & 2 000 000 € par année**
- ▶ **certificat de Label CNSCRA attestant du respect des Règles Professionnelles des Services de Conseil en Assurances**
- ▶ **certificat ISO 22301 Lead implémenter**
- ▶ **certificat ISO 27032 Lead Cybersecurity Manager**

et, dans tous les cas

- ▶ **attestation de réponse avec ou sans réserve(s) & commentaire(s)
+ liste des pièces complémentaires que vous estimez utiles**
(selon modèle ci-après)
- ▶ **grille de présentation des prix**
(selon modèle ci-après)

► identification du Candidat ou des Membres du Groupement de Candidature

La Candidature est formulée par un Candidat
 un Groupement de Candidature
(cette fiche est donc à remplir par chacun de ses Membres)

Dénomination _____

N° SiREN _____ n° ORiAS _____

Mandataire du Groupement de Candidature Sans Objet Non Oui

Dirigeant _____

Téléphone _____

Courriel _____@_____.

Son assurance de responsabilité civile professionnelle est d'un montant **supérieur** à 1 500 000 € par sinistre & 2 000 000 € par année Non Oui

Il est titulaire du **Label CNSCRA** attestant de son respect des Règles Professionnelles des Services de Conseil en Assurances Non Oui

Au moins un de ses Consultants participant à la mission est certifié **ISO 22301** Lead implémenter Non Oui

Au moins un de ses Consultants participant à la mission est certifié **ISO 27032** Lead Cybersecurity Manager Non Oui

Adresse de connexion de l'**espace collaboratif dématérialisé sécurisé** qui sera mis à disposition de l'Acheteur pendant toute la durée de la mission :

www• _____.

les serveurs de cet espace sont hébergés dans un DataCenter implanté **sur le territoire de la République Française** Non Oui

déclarations formulées par le Candidat le ____ / ____ / _____
 (signature & cachet)

► attestation de positionnement

La Candidature est formulée par un Candidat
 un Groupement de Candidature
(cette fiche est donc à remplir par chacun de ses Membres)

Dénomination _____

N° SiREN _____ n° ORiAS _____

Mandataire du Groupement de Candidature Sans Objet Non Oui

Dirigeant _____

atteste que son Entreprise sus-désignée

- ne **détient** aucune participation dans des droits de vote ou du capital d'Entreprise d'Assurance, Mandataire d'assurance, Agent Général d'assurance, Courtier d'assurances, Mandataire d'intermédiaire d'assurance, ou indicateur d'assurance Non Oui
- a des participations dans des droits de vote ou du capital de son entreprise **détenues** par une entreprise de nature citée ci-avant Non Oui
- a perçu des **commissions** ou **gratifications** de la part d'une entreprise de nature citée ci-avant, au cours des cinq derniers exercices comptables clos & de celui qui est en cours et ne prévoit pas d'en recevoir au cours des cinq prochaines années Non Oui
- est titulaire d'un **Traité de Nomination** délivré par une Entreprise d'assurance Non Oui
- bénéficie d'une **Convention de Distribution** (ou de *Courtage d'assurance*) conclue avec une Entreprise d'assurance Non Oui
- est titulaire d'un **Mandat** délivré par une Entreprise d'assurance ou par un Agent Général ou Courtier d'assurance ou un Mandataire d'assurance Non Oui
- a conclu de **Contrat de Co-Courtage** avec un Courtier d'assurance Non Oui
- a conclu de **Convention d'indication** avec une Entreprise d'assurance ou un Mandataire d'assurance ou Agent Général d'assurance ou Courtier d'assurance ou Mandataire d'intermédiaire d'assurance Non Oui

déclarations formulées par le Candidat le ____ / ____ / ____
 (signature & cachet)

► attestation d'engagement sur l'agenda

le Candidat ou Mandataire du Groupement de Candidature
--

Date proposée pour le début de mission _____ / _____ / _____

Date proposée pour la réunion de cadrage _____ / _____ / _____

Date proposée de remise du compte-rendu
des travaux préparatoires 10 jours après la réception
de l'entière base documentaire

Date proposée de remise du DCE _____ / _____ / _____

Date proposée de publication du DCE **P** _____ / _____ / _____

Date proposée de limite de remise
des candidatures & des offres **O** P + 35

Date de dépôt des candidatures & des offres
sur l'espace collaboratif dématérialisé sécurisé
mis à disposition par le Consultant **D** O + 1

Date proposée de remise du rapport d'analyse
des solutions reçues **R** D + 10

Date proposée pour l'envoi des avis
des solutions non retenues **N** R + 1

Date proposée pour l'envoi des notifications
des attributaires **A** R + 17

Contrôle de conformité des pièces & premières factures à réception

engagement formulé par le Candidat le _____ / _____ / _____
(signature & cachet)

► **attestation de réponse avec ou sans réserve(s) & commentaire(s)**
+ liste des pièces complémentaires que vous estimez utiles

(selon modèle ci-après)

le Candidat ou Mandataire du Groupement de Candidature

atteste, par la présente, répondre
 & s'engager à exécuter les prestations attendues

sans réserve par rapport à ce qui est exprimé au §3 du présent dossier de consultation

avec les réserves suivantes :

sans commentaire

avec les commentaires suivants :

liste ici tous les documents venant en complément du Dossier de Consultation

Nombre de documents joints :

référéncés :

—
—
—
—
—
—
—
—
—
—
—
—

Représentant, au total,

un nombre de pages égal à :

déclarations formulées par le Candidat le ____ / ____ / ____
 (signature & cachet)

► grille de présentation des prix

(selon modèle ci-après)

le Candidat ou Mandataire du Groupement de Candidature

s'engage à exécuter les prestations objet de la présente consultation, dans les conditions de prix indiquée ci-dessous, sachant que l'offre ainsi présentée ne le liera que si l'attribution lui est signifiée dans les quatre-vingt-dix jours calendaires suivant la date limite de réponse attendue définie en première page du présente dossier de consultation.

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Prestation de base (§3.1) Assistance à Mise en Concurrence d'assurances			
I. Travaux préparatoires	€	€	€
II. Contribution au Dossier de Consultation des Entreprises	€	€	€
III. Assistance à la formulation des réponses à apporter aux questions des Candidats	€	€	€
IV. Assistance à l'analyse des Candidatures	€	€	€
V. Assistance à l'analyse des Offres	€	€	€
VI. Assistance à Avis & Notifications	€	€	€
VII. Assistance à mise en place des nouveaux Marchés/Contrats d'assurances	€	€	€
TOTAL	€	€	€
Première prestation complémentaire (§3.2) Contribution à la gestion, l'évolution & l'exécution des marchés/contrats d'assurances au long de leur durée	€	€	€
Seconde prestation complémentaire (§3.3) Assistance à mise en concurrence anticipée	€	€	€
Troisième prestation complémentaire (§3.4) Assistance à instruction de sinistre	€	€	€

Ces prix sont valables pour toute la durée du marché, sans revalorisation ; ils s'entendent tous frais inclus.

déclarations formulées par le Candidat le ____ / ____ / _____
(signature & cachet)